



# LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.  
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88-61.86

Inscrit à la Commission paritaire  
sous le numéro 511073

C.C.P. : LILLE 3.773.92  
Gérant : Jean PRUVOST

## AGIR SUR L'OUTIL DE PRODUCTION POUR IMPOSER LA NÉGOCIATION DES PROBLÈMES MINERS

De graves problèmes d'avenir se posent à la profession minière.

C'est au niveau économique la diminution de production de matières premières minérales et du produit énergétique fossile qu'est le charbon. Cette orientation a pour conséquence de détruire des capacités de production, d'abandonner à jamais des millions de tonnes de richesses contenues dans notre sous-sol.

Les répercussions sont principalement :

- la suppression de plus de 40 000 emplois directs ;
- la dévitalisation de régions entières ;
- l'augmentation de la dépendance énergétique et de matières premières du pays.

C'est au niveau social, le risque de démantèlement de la Sécurité Sociale Minière, la remise en cause du Statut du Mineur par le développement des contrats temporaires. Les directions minières refusent également d'engager des négociations sur la durée du travail, la suppression des scandaleuses inégalités en matière d'avantages en nature, la nécessaire revalorisation de la profession.

C'est sur ces bases revendicatives économiques et sociales que des dizaines de milliers de Mineurs ont arrêté le travail le 24 octobre à l'appel de la C.F.D.T. et de la C.G.T.

(suite page 6 >)

## LA GRÈVE DES MINEURS MAROCAINS

En Octobre, elle a permis la suppression des contrats temporaires  
et l'intégration du statut du Mineur des Marocains  
MAIS LA GRÈVE A AUSSI RÉVÉLÉ DU RACISME !...

Pendant 3 semaines et demie en Lorraine et quelques jours dans le Nord - Pas-de-Calais, les Mineurs Marocains ont été en grève pour la suppression des contrats temporaires, permettant aux Houillères de les renvoyer en cas de maladie, d'accident ou alors lorsque leur tête ne leur revenait plus.

Ils étaient vraiment classés en tant que main-d'œuvre « délestable » comme les avait qualifié M. Gardent en 1965 à la CODER du Nord - Pas-de-Calais.

La C.F.D.T., dès l'arrivée des Marocains a toujours affirmé qu'il ne devait y avoir qu'une seule catégorie de personnel dans les Houillères. Si de tout temps il y a toujours eu des immigrés dans les mines, ces travailleurs ont toujours été couverts par le Statut du Mineur. De ce fait, il devait en être de même pour les Mineurs Marocains actuellement à l'effectif.

C'est sur cette base que la C.F.D.T. a soutenu la grève lancée par les Marocains eux-mêmes, après avoir cotisé pendant des mois (en Lorraine), pour mettre sur pied un fond qui leur permettrait de financer les frais

de grève et de soutenir ceux qui avaient les plus gros problèmes familiaux...

Bel exemple de solidarité qu'il faut relever. Dans le Nord - Pas-de-Calais, le lancement de l'action a été plus difficile qu'en Lorraine. En dehors des questions internes à la communauté Marocaine, les camarades de la C.G.T. étaient occupés avec « radio quinquin », se satisfaisant de dénoncer la saisie du matériel radio, mais oubliant de stimuler l'action en général et celle des Marocains du Nord en particulier.

La C.F.D.T. a pris les initiatives tant dans le Nord qu'en Lorraine et a été engagée à 100 % dans la solution de la grève des Marocains qui a abouti à la suppression des contrats et l'intégration de tous les Marocains au Statut du Mineur.

Sur cette base des principes c'est une grande victoire mais un certain nombre de points d'application des accords entre la France et le Maroc ne sont pas exactement connus et peuvent être appliqués restrictivement.

(suite page 3 >)

**Bonne Ste-Barbe**  
à tous les  
**MINEURS**  
**DE FRANCE**

## Le procès de la Catastrophe de LIÉVIN vérité?... justice ? où étiez-vous ?

Du lundi 3 au samedi 8 novembre s'est déroulé au Tribunal Correctionnel de Béthune le procès de la catastrophe minière de la Fosse 3 de Liévin qui fit 42 morts et 5 blessés à l'aube du 27 décembre 1974...

Trois prévenus étaient à la barre : MM. Coquide, chef de siège (le seul inculpé), Max Hequet, directeur général des H.B.N.P.C. et A.C. Lacoste, ingénieur en chef des mines, tous trois en fonction au moment de la catastrophe, que la C.F.D.T. et l'Association des Veuves du 27 décembre avaient fait citer.

Nous avons vécu six longues journées d'audience, souvent décevantes et épuisantes, d'un procès venu après six longues années de lente procédure judiciaire aussi déroutantes...

Six longues journées d'audience, avec des heures de débats techniques interminables, pendant lesquelles on ne parla plus de nos 42 camarades mineurs disparus dans ce drame atroce, dont 42 familles, ou presque, subissent encore aujourd'hui les séquelles souvent douloureuses...

(suite pages 6 et 8)

## VIE DE NOTRE CONFÉDÉRATION

Un important Conseil National a eu lieu à Paris les 29, 30 et 31 octobre. Le Conseil National rassemble toutes les régions et fédérations de la C.F.D.T.

Après un long débat, une **résolution d'action** a été adoptée par 89,47 % des mandats.

Nous ne pouvons pas reproduire, faute de place, l'ensemble de la résolution. Nous nous limiterons donc à un certain nombre d'extraits (les titres sont de la rédaction).

### UNE C.F.D.T. PRÉSENTE DANS L'ACTION

La C.F.D.T. est présente et dynamique dans de nombreux conflits et y assume toutes ses responsabilités. Les syndicats, les sections syndicales d'entreprise débattent avec les adhérents et les travailleurs, élaborent des cahiers de revendications, proposent des moyens d'action, contribuent à créer les conditions d'une action consciente de masse et contraignent à la négociation en vue d'obtenir des résultats.

(suite page 7)

## La grève des Mineurs de Lorraine est significative des aspirations des Mineurs

Le 5 novembre, les mineurs de Lorraine ont engagé la lutte sur les revendications suivantes :

1°) Les mineurs à l'abatage et en taille ne doivent pas être limités à l'échelle 6.

Les Mineurs, titulaires d'un CAP ou de formation équivalente, doivent être considérés comme ouvriers de métier. Un CAP en vaut un autre.

2°) Les syndicats veulent supprimer l'embauchage en 3 ou dans les basses échelles.

Il faut garantir un déroulement de carrière plus rapide pour tous les mineurs pour passer des échelles de démarrage jusqu'à l'échelle 9 — échelle de laquelle la presque totalité des mineurs est exclue.

3°) La suppression des examens barrages (probations) que la Direction a créés ou crée pour passer d'une échelle à l'autre.

4°) Les syndicats veulent que le calcul du montant des primes soit fait sur la base de l'échelle la plus élevée.

L'engagement de la grève s'est fait dans l'Unité et après un nouveau refus de la Direction Générale un mois durant d'engager sérieusement les négociations.

Les Mineurs depuis plusieurs années disant, vous syndicats mettez-vous d'accord et nous serons derrière vous.

Cela a été fait, mais a posé des problèmes à propos desquels il faut tirer des conclusions.

La première question a été le démarrage de la grève avec un mot d'ordre illimité dès le départ.

Dans le contexte social et politique actuel, cela était difficile, et cette manière de faire est en dehors de la tradition syndicale et ouvrière où les grandes actions démarrent toujours graduellement. Par des mots d'ordre plus limités au départ seraient aussi apparues des différences de préparation de la grève d'un puits à l'autre et le refus des ouvriers dit « hors filières » d'être écartés du cahier de revendications de départ.

La C.F.D.T. en avait parlé, mais en insistant au-delà de certaines limites, elle aurait été à l'origine de l'éclatement dès le départ du Comité Intersyndical où la C.F.D.T. aurait été taxée d'entrée dans le consensus et de ne pas être assez combative.

Cela la C.F.D.T. ne l'a pas voulu, car l'Unité a toujours été pour la C.F.D.T. un moyen essentiel pour faire avancer les revendications.

(suite page 6 >)

# bassin de lorraine

## A propos du prix de la production charbonnière Lorraine et de l'octroi du statut du mineur aux Marocains

### M. le Préfet de la Région Lorraine a été désavoué

Au cours de la séance publique du Comité Economique et Social de Lorraine des 10 et 11 juin 1980, la C.F.D.T. intervenait de la façon suivante dans les débats du rapport de l'Energie devant servir de base à l'Établissement du 8<sup>e</sup> Plan Economique du Pays qui doit passer en débat au Parlement.

### Le charbon lorrain n'est pas plus coûteux que le charbon importé.

#### Copie de l'intervention de la C.F.D.T. :

La C.F.D.T. relève qu'il est souvent affirmé que le charbon lorrain serait plus coûteux que les charbons importés.

Une première remarque est à faire, à savoir que les grandes Compagnies Internationales d'Énergie, composées avec ou par les pétroliers, n'ont pas pris la domination, avec pour seul objectif de jouer la philanthropie, mais plutôt l'augmentation des prix.

Quels sont les mécanismes de formation des prix mondiaux, et comment joueront-ils dans les années à venir ?

De ce fait, les comparaisons doivent se faire avec les pays à structure économique comparable et de ce point de vue il nous paraît qu'il faut regarder ce qui se passe en République Fédérale d'Allemagne.

Même si l'Allemagne s'était lancée plus fortement que la France dans la récession charbonnière courant des années 60, ils ont stoppé rapidement leur récession et pris le virage d'une politique de l'énergie avec un volet charbonnier sérieux et à base de production nationale.

Quelques flashes qui justifient cette affirmation : mise en place d'une usine de liquéfaction du charbon, non pas sur un site côtier, mais en Sarre, sur un bassin minier, ce qui sous-entend que la liquéfaction en France risque de se faire par rapport du charbon importé, alors qu'en Allemagne, elle va se faire à partir du charbon national.

Actuellement, fonçage de huit nouveaux puits en Allemagne.

Depuis 1975, les effectifs des mines allemandes ont diminué de 0,26 %, en comparaison en France, dans la même époque, 8,8 %.

Les aides gouvernementales aux charbonnages allemands sont de 13 millions de D.M., ce qui représente environ 340 F à la tonne, versées aux consommateurs et non aux charbonnages.

Une politique de subvention donc largement plus favorable et plus coûteuse que les subventions versées aux mines françaises.

Les Allemands seraient-ils des gens qui jouent avec les mécanismes économiques ?

Sans vouloir affirmer que les gisements français sont globalement comparables à ceux de l'Allemagne, il faut tout de même noter une nette brisure de ligne politique, de la politique charbonnière française par rapport aux Allemands.

Les Houillères Lorraines ont des possibilités supérieures à beaucoup d'exploitations allemandes, pourquoi sont-elles bridées ?

#### Réponse de Monsieur le Préfet à l'intervention CFDT :

Je répondrai que les pouvoirs publics, comme les responsables des H.B.L. sont ouverts à toute suggestion précise et réaliste, mais j'ajouterai que contrairement à l'opinion exprimée, nos réserves minières ne sont malheureusement pas comparables à celles de l'Allemagne, ni en quantités ni en qualités, ni quant aux conditions physiques d'exploitation. Dans le même ordre d'idées je rappellerai que toutes précisions ont déjà été données sur les coûts comparés des charbons lorrains et importés, qui imposent les modalités de redéploiement énergétique.

Au demeurant notre région avait déjà bénéficié avant la lettre, de la relance charbonnière avec la construction du groupe VI de la centrale Emile Huchet. Soit dit en passant cette centrale, celle de Grosbliederstroff et les centrales lorraines de l'E.D.F. absorbent la totalité des charbons à vapeur des H.B.L., ce qui montre combien il serait irréaliste de prétendre remplacer Cattenom — dont la puissance installée sera d'environ huit fois celle du groupe VI d'Emile Huchet — par une centrale thermique à charbon.

Je terminerai sur le charbon en précisant que l'aide budgétaire de l'Allemagne Fédérale pour le charbon est tout à fait comparable à celle de la France qui était pour la dernière année connue — 1978 — de 3 milliards 421 millions de francs, soit en moyenne 107 francs la tonne, contre 93 R.F.A. Il est vrai que la comparaison est compliquée car les systèmes d'aide en investissements et en fonctionnement sont très différents de même que les mécanismes sociaux.

### LES HOUILLÈRES DISENT A L'OCCASION DE LA FOIRE DE METZ :

« Dans l'espace économique allemand, les Houillères lorraines seraient une entreprise prospère ».

Copie du reportage paru le 7-10-80 dans le Journal Régional : Le Républicain Lorrain. (en annexe)

### LES CONCLUSIONS DE LA C.F.D.T. :

Les problèmes et les questions posées par la CFDT sont réels. Le Préfet est certes dans l'obligation de relayer les positions nationales et gouvernementales. C'est un fait et tout à fait compréhensible dans le système capitaliste centralisé que nous vivons. Mais faudrait-il au moins que tous ceux qui ne pensent pas comme le gouvernement ne soient pas présentés à l'opinion comme ceux qui voudraient la destruction de la France.

Les Mineurs et la population française ont droit à la vérité des chiffres. Il semble bien que Monsieur le Préfet dans sa réponse à la C.F.D.T. a révé qu'un Deutsch-Mark n'avait pas plus de valeur qu'un Franc ? Mais si ce n'était que cela l'erreur, ce ne serait pas encore si grave.

### Désavoué par les chiffres, M. le Préfet est aussi désavoué par le Gouvernement en ce qui concerne la situation des Mineurs Marocains.

La C.F.D.T. sait que les Immigrés sont exploités et utilisés pour les besoins du système capitaliste. Ils sont aussi utilisés en tant que masse de manœuvre pour tenter de vider le Statut du Mineur de son contenu.

Voilà pourquoi la C.F.D.T., comme elle le réclamait depuis 1974, exigeait avec les mineurs marocains, qu'ils soient intégrés au Statut du Mineur.

### La Direction Générale disant que l'intégration au statut du Mineur des Marocains était une décision relevant du Gouvernement. La C.F.D.T. se rend à la Préfecture.

Cette démarche avait comme objectif de faire transmettre la demande d'intégration des mineurs Marocains au Statut par les soins de Monsieur le Préfet au Gouvernement.

Mais M. Stoleru en visite sur la région, déclarant que plutôt qu'intégrer les Marocains au Statut, il préconisait le renvoi de cette main-d'œuvre au Maroc en fin de contrat, Monsieur le Préfet déclarait son opposition à l'éventualité de la mise au Statut des Mineurs Marocains.

Mais la déclaration raciste de M. Stoleru déclina une telle levée de bouclier, qu'en fin de compte les contrats temporaires des Marocains ont été supprimés et que la couverture du Statut du Mineur leur a été accordée.

Voilà des aspects à connaître pour savoir comment se mène la concertation pour la mise au point d'une politique sociale.

Malgré la déclaration solennelle de Monsieur le Préfet soulignant que les Marocains ne pouvaient être couverts par le Statut et avoir donné des justifications juridiques, les Marocains sont maintenant au Statut du Mineur. Quel désaveu !

### CALENDRIER DES JOURS DE PAIE DU PERSONNEL OUVRIER ANNÉE 1981

Salaire de :	Jour de paie :
DECEMBRE 1980	Judi 15 janvier 1981
JANVIER 1981	Vendredi 13 février 1981
FEVRIER 1981	Vendredi 13 mars 1981
MARS 1981	Mercredi 15 avril 1981
AVRIL 1981	Vendredi 15 mai 1981
MAI 1981	Vendredi 12 juin 1981
JUIN 1981	Mercredi 15 juillet 1981
JUILLET 1981	Vendredi 14 août 1981
AOÛT 1981	Mardi 15 septembre 1981
SEPTEMBRE 1981	Judi 15 octobre 1981
OCTOBRE 1981	Vendredi 13 novembre 1981
NOVEMBRE 1981	Mardi 15 décembre 1981
DECEMBRE 1981	Vendredi 15 janvier 1982

## Les Houillères de Lorraine relèvent le défi de la compétitivité

Les Houillères du Bassin de Lorraine ont décidé de relever le défi de la compétitivité. Au moment où la guerre entre l'Irak et l'Iran fait peser une lourde hypothèque à moyen terme sur notre approvisionnement en énergie, elles mettent les pouvoirs publics devant leurs responsabilités. « Si les Houillères de Lorraine se trouvaient dans l'espace économique allemand, nous serions une entreprise très prospère », a déclaré, à Metz, M. François Bouvier, directeur général adjoint.

Cette déclaration risque de faire l'effet d'un pavé dans la mare quand on sait que, depuis le « plan Bettencourt » de récession charbonnière, les Charbonnages ont été considérés comme une industrie budgétivore. « Ces propos officiels ont eu un impact psychologique sur le personnel des Houillères de Lorraine qui, pour cette industrie de main-d'œuvre, s'est traduit par une production en baisse et un accroissement de l'absentéisme, explique M. Bouvier. A Présent, un climat de confiance est en train de s'instaurer d'autant que le gisement dispose de réserves exploitables au-delà de l'an 2000. » Les Houillères qui dépassent actuellement leur plan de production de 150 000 tonnes tiendront leur programme d'embauche de 2 800 mineurs en 1980 dont 1 400 ouvriers du fond. Conséquences : leur bilan financier 1980 amorce un sensible redressement favorisé tant par la hausse des prix de vente du charbon que l'amélioration du rendement-fond.

Aujourd'hui, en retrouvant foi en l'avenir, les Houillères de Lorraine comparent leur situation à celle du modèle allemand au niveau des écoulements de charbons tant vers la sidérurgie que vers E.D.F. qui représentent 75 % de sa production.

### « Sidérurgie lorraine subventionnée par les Allemands »

Les mines allemandes vendent effectivement leur charbon à coke et du coke destiné à la sidérurgie en alignant leurs prix sur ceux des charbons étrangers. Cependant, le gouvernement fédéral accorde une subvention d'équilibre représentant la différence entre le prix de concurrence et le prix de revient du charbon allemand. « Sans ses achats de charbon de la Ruhr qui représentent 40 % de ses besoins (4,9 millions de tonnes par an), la sidérurgie lorraine aurait des difficultés accrues de survie. Reste à savoir si les contribuables allemands accepteraient de subventionner indéfiniment la sidérurgie française à hauteur de 85 D.M. à la tonne ? » s'interroge M. Henri Corraze, directeur commercial, qui préconise de créditer les Houillères de Lorraine de cette subvention. L'aide de l'Etat actuellement de 15 F la kilothermie pour l'ensemble des plans de production des Houillères soit environ 100 F la tonne est effectivement inférieure d'environ 100 F à la tonne à celle octroyée aux mines allemandes. « Nous serions particulièrement compétitifs, ajoute M. Bouvier, d'autant que le prix de revient du charbon lorrain est inférieur de 25 % à celui du charbon allemand. » La marge de manœuvre des Houillères est très étroite d'autant que le contrat signé avec la sidérurgie expire seulement en 1983.

### Livraisons à E.D.F. ramenées à 1,1 million en 1980

En attendant que le programme nucléaire devienne opérationnel d'ici à l'horizon 1990 (25 % de la consommation d'énergie), les Houillères constatent que le système allemand apporte une aide aux producteurs d'énergie dont les installations dépassent 1 mégawatt de puissance installée. « Depuis 3 ans, le consommateur de courant paie une taxe appelée « Kohlenpfennig », qui représente 5 à 6 pfennig par Kw/h. Cette somme est versée dans une caisse de compensation laquelle ristourne à l'industriel la différence entre le prix de revient du charbon pour la production d'électricité et le prix du fuel. Cette situation aboutit au fait que l'on fore actuellement 8 puits dans le bassin de la Ruhr : l'objectif allemand étant de porter de 33 à 43 millions de tonnes la consommation de charbon annuelle pour satisfaire les besoins industriels », explique M. Corraze. Sans cette politique aucune des mines profondes situées en Europe ne pourrait surmonter la concurrence des mines à ciel ouvert d'Australie et des Etats-Unis. Quoi qu'il en soit, les Houillères qui maintiendront leur rythme de livraison de 2,1 millions de tonnes/an à E.D.F. pendant 4 à 5 ans prévoient, d'ores et déjà, de livrer 1,1 million de tonnes/an à l'horizon 1990 avec une réserve supplémentaire d'environ 500 000 tonnes.

Michel PELLET

### « LE JOURNAL DU MINEUR »

Organe Mensuel  
de la Fédération Nationale des Mineurs  
C. F. D. T.  
Secrétariat administratif :  
59500 DOUAI — Tél. 88.61.86  
35, rue des Ferronniers

Inscrit à la Commission paritaire sous le numéro 511073

# Déclaration C. F. D. T.

## concernant le plan Hospitalier et la modernisation des équipements Hospitaliers de la S.S.M. Sarre et Moselle

La C.F.D.T. tient tout d'abord à rappeler qu'elle a pris position en temps voulu contre les normes que créent et imposent les règles de la carte sanitaire découlant des textes de 1973.

### Concernant le cadre général :

La C.F.D.T. a basé son opposition sur le sous-équipement hospitalier du pays et l'insuffisance de personnel pour faire face aux besoins. Sans considérer les besoins souhaitables pour placer l'équipement hospitalier du pays au plus haut niveau, la C.F.D.T. par comparaison avec les pays à développement égal au nôtre, souligne que le temps n'est pas venu où il faudrait planifier la diminution du nombre de lits dans les hôpitaux français.

En second lieu, personne ne peut justifier que l'équipement hospitalier en moyens et en personnel est égal à travers la France. De ce fait, la C.F.D.T. ne peut accepter ou cautionner une application automatique de normes décidées nationalement qui ne tiennent pas compte de la situation réelle des divers secteurs géographiques du pays.

### Concernant la Région Minière et le Régime de Sécurité Sociale Minière :

#### La C.F.D.T. considère deux aspects :

a) l'équipement sanitaire du Bassin Houiller a de tout temps été trop faible. C'était un des éléments qui avait entraîné à ce que la mortalité infantile sur le Bassin soit parmi les plus mauvaises dans les diverses zones de Lorraine, la Région Lorraine elle-même étant mal placée par rapport aux autres régions françaises.

D'autres cas de figure et chiffres pourraient être évoqués pour affirmer la nécessité de ne pas engager une diminution du potentiel hospitalier de la zone des Charbonnages lorrains.

Certes nous considérons que l'équipement général s'est amélioré, conduisant à des infléchissements positifs de la situation sanitaire de la population de notre secteur. Mais personne ne peut affirmer que nous soyons dans une situation satisfaisante nécessitant la diminution des moyens existants ;

b) l'application pure et simple de normes à l'opération d'humanisation et de modernisation de l'Hôpital de FREYMING, conduirait à accentuer la situation d'infériorité de notre SSM et du Régime Minier par rapport aux autres structures d'hospitalisation du Bassin.

La C.F.D.T. note que la modernisation de l'Hôpital de FREYMING est envisagée après les opérations de l'hospitalisation publique du Régime Général de ST-AVOLD et FORBACH.

Mais beaucoup plus grave, l'équipement hospitalier privée qu'il soit à but lucratif ou autre, a mis le Régime de Sécurité Sociale Minière en situation d'infériorité, ce qui rend impossible de cautionner une nouvelle récession en lits et en personnel de l'Hôpital de FREYMING.

La C.F.D.T. demande que le Bureau et la Direction de la SSM — SARRE et MOSELLE — se rendent compte de cet état de fait et s'engagent pour marquer un cran d'arrêt dans la mise en état d'infériorité de la SSM — état qui peut être utilisé ultérieurement pour procéder au démantèlement du Régime Minier.

### Plan directeur de l'Hôpital de FREYMING Déclaration de la C.F.D.T. :

Après avoir voulu (en vain) imposer un ticket modérateur d'ordre public et avoir tenté (avec succès) d'instaurer, à travers la nouvelle Convention médicale, un double secteur de la Santé, le gouvernement s'attaque maintenant à l'hospitalisation. Premier effet de cette offensive, l'annonce de la suppression de 4 500 lits dans les différents hôpitaux français. Une première vague qui, après les élections présidentielles, bien sûr, devrait être suivie d'un certain nombre d'autres. Un document du 8<sup>e</sup> Plan n'a-t-il pas évalué à 68 000 (sur 335 000) le nombre de lits excédentaires ?

Certes, l'augmentation des coûts de l'hospitalisation est une réalité. Certes, la demande vis-à-vis de l'hôpital évolue, avec notamment les progrès de la prévention en matière de maladies infantiles, le rejet des hôpitaux psychiatriques ou le souhait légitime de certaines personnes âgées d'être soignées à domicile.

Mais, même si elle ne fait pas du nombre de lits un cheval de bataille, la C.F.D.T. n'a pas l'intention de cautionner une politique qui se traduirait par des amputations aveugles.

La C.F.D.T. veut au contraire que les équipements hospitaliers contribuent, par leur répartition et leur qualité, à améliorer les conditions de vie de la population, que le secteur public bénéficie d'une priorité absolue par rapport au privé, que les décisions en matière sani-

taire soient prises, non pas au Ministère mais au niveau le plus décentralisé possible et que soient satisfaites, notamment en matière d'effectifs, les revendications du personnel.

C'est bien dans cette optique que le Conseil d'Administration de notre SSM a proposé le plan directeur de l'hôpital de FREYMING :

- pour le rendre plus attractif pour les mineurs et leurs familles, mais aussi pour la population non minière,
- assurer un meilleur accueil et des soins plus adaptés aux personnes âgées,
- garantir de meilleures conditions de travail aux personnels, etc.

En ce qui nous concerne, à la C.F.D.T., nous rappelons aussi que nous sommes, au niveau des HBL, dans une entreprise à fort développement de l'embauche, une raison de plus pour le choix de ce plan directeur.

Car, accepter aujourd'hui ce chantage de la diminution du nombre de lits, c'est mettre la main dans un engrenage qui conduira inévitablement au démantèlement de nos œuvres et à la mort de notre régime de sécurité sociale : aujourd'hui des suppressions de lits à FREYMING, demain la suppression de l'hôpital de CREUTZWALD, du cabinet d'optique du CMS, de nombreux emplois.

Contre tout cela, contre ce chantage imposé par des technocrates parisiens, contre cette politique qui ne tient pas compte des réalités de notre bassin houiller, la C.F.D.T. se prononce à fond pour le maintien intégral du plan directeur de l'hôpital de FREYMING.

### MOTION PROPOSÉE PAR LA C.F.D.T.

Les représentants des fractions syndicales, membres du Conseil d'Administration de la SSM de SARRE et MOSELLE, réunis ce jour :

- réaffirment la nécessité du plan directeur de l'hôpital de FREYMING, dans l'intérêt des mineurs et des autres travailleurs de ce bassin ;
- refusent la solution imposée par des technocrates parisiens faisant fi des réalités de ce bassin et proposant une amputation aveugle du nombre de lits hospitaliers et donc une réduction d'emplois ;
- exigent le maintien, intégral du plan directeur de l'hôpital de FREYMING.

3 voix sont allées à la motion C.F.D.T., à savoir les Administrateurs C.F.D.T. (Strabel Jean, Keller Jules, Probst René) et 13 voix à la résolution présentée par le Bureau de la SSM. Résolution qui conduit à diminuer de 10 % la capacité de l'hôpital de Freyming.

Il faut signaler que sur la résolution de la SSM, se sont retrouvés dans le vote, les représentants patronaux et les représentants des syndicats autres que la CFDT.

### LA FEDERATION DES MINEURS CFDT S'EST ADRESSEE LE 6 NOVEMBRE AU PREMIER MINISTRE...

« Monsieur le Premier Ministre,

Le 4-11-80, vous avez déclaré entre autres, au Conseil Economique et Social, qu'il était nécessaire de valoriser la carrière des travailleurs manuels.

La Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. vous demande de prendre les dispositions appropriées afin que vos déclarations trouvent des applications concrètes, notamment dans une entreprise où l'Etat est directement patron, et où les travailleurs manuels sont en lutte, les mineurs des Houillères du Bassin de Lorraine.

Les Mineurs de Lorraine et les mineurs de notre pays ne sont-ils pas des travailleurs manuels par excellence ?

La Fédération des Mineurs C.F.D.T., les syndicats des différents bassins miniers et substances minières sont prêts et exigent l'ouverture de négociations avec les représentants du patronat minier sur cette importante question.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux. »

La C.F.D.T. estime que refuser d'ouvrir rapidement des négociations sur le déroulement de carrière des mineurs discréditerait le gouvernement et ferait apparaître les déclarations du Premier Ministre comme strictement propagandistes.

## La Grève des Mineurs Marocains...

(suite de la première page)

### Le racisme

Ce qui désastreux, c'est l'écllosion de racisme provoqué par les positions patronales et les scandaleuses déclarations du Secrétaire d'Etat Stoleru, disant en gros, si les Marocains ne sont pas contents, ils seront renvoyés. C'était une véritable provocation après que les Directions des Houillères depuis 1963 dans le Nord et 1974 en Lorraine ont été chercher ces hommes.

Mais ce qui pour un militant syndical est difficile à comprendre, c'est que le racisme ait trouvé un terrain aussi favorable chez les mineurs dont tellement sont d'origine étrangère.

La pire réaction rencontrée, c'est un travailleur ayant participé 2 jours plus tôt à la manifestation de Forbach contre l'attentat de la Synagogue de la rue Copernic, déclarant qu'il était favorable à ce que l'on mette les Marocains sur un bateau qui serait à couler au milieu de la Méditerranée.

Celui qui rapporte ce fait n'était pas fier et j'en avais le souffle coupé. Incroyable... de responsables Economiques et Politiques qui provoquent par leurs positions et déclarations de telles réactions sont condamnables et ne peuvent pas mériter notre respect.

### LA C.F.D.T. S'EST SITUÉE DANS LA GRÈVE DES MOROCCAINS, EN VÉRITÉ SANS IDÉE D'EXPLOITER L'ACTION ANIMÉE ET DIRIGÉE PAR LES MOROCCAINS

La C.F.D.T. s'est toujours située comme un outil à la disposition des travailleurs.

C'est pour défendre les revendications justes qu'elle avait contribué à inspirer que la C.F.D.T. avait au retour de congé des Marocains en août, engagé l'action pour le paiement du transport prévu par leur contrat.

C'est ce problème qui était, en raison du refus de négocier de la Direction, devenu le détonateur de la grève des Marocains.

Dès que la décision de la grève a été prise, la C.F.D.T. a pris fait et cause pour les Marocains, comme elle l'a fait pour des Français à Carmaux ou Blanzay, victimes des contrats temporaires.

Dans le Nord - Pas-de-Calais par exemple, la CFDT a été la première à distribuer un tract d'information aux mineurs sur les enjeux de la grève démarrée par les Marocains en Lorraine.

La C.F.D.T. a été l'initiatrice de l'action des Marocains dans le Nord.

### DES GESTES DÉTESTABLES DE CERTAINS MILITANTS C.G.T.

Mais nous nous sommes refusés de récupérer quoi que ce soit du conflit et à ce titre nous tenons absolument à faire connaître notre réprobation par rapport à quelques gestes de certains militants de la C.G.T. voulant interdire la parole aux représentants C.F.D.T., portes-parole de l'activité de la C.F.D.T. en soutien de la grève des Marocains.

D'autres gestes individuels de responsables C.G.T. voulant arracher des badges C.F.D.T. de nos militants ou voulant détruire la banderole C.F.D.T. portée par des Mineurs Marocains sont des gestes détestables.

De tels gestes ne peuvent être couverts par le silence.

### POUR LA CFDT, LA GREVE DES MINEURS MAROCAINS PERMET DES ACQUIS IMPORTANTS,...

Depuis le 29 octobre 1980 où la C.F.D.T. a demandé une réunion d'urgence Syndicats-Direction pour examiner le contenu concret des accords qui seraient intervenus entre le Directeur du Travail du Maroc et la Direction Générale des Charbonnages de France.

Tout court-circuitage des organisations syndicales ne peut être que préjudiciable aux intérêts des travailleurs en lutte et à la démocratie.

La C.F.D.T., depuis des années, mène une action en profondeur avec les Mineurs Marocains et les Immigrés en général.

Cela nous a appris que les applications d'accords sont souvent plus importantes que la seule définition de principes.

A ce sujet la C.F.D.T. devant le refus de fait de convoquer les organisations syndicales, demande :

### LES ACCORDS PASSÉS RÈGENT-ILS :

- le paiement à tous les Mineurs Marocains des indemnités logement et chauffage ;
- le maintien des avantages acquis — pratique des congés plus longue durée... ;
- les congés spéciaux pour les fêtes musulmanes ;
- les droits fondamentaux du statut avec droit au reclassement et reconversion dans le cas du Pas-de-Calais.

Ces questions doivent être éclairées pour que la C.F.D.T. puisse dire qu'il s'agit d'une victoire suffisante.

La C.F.D.T. et les Marocains de Lorraine ne portent pas la responsabilité de 4 semaines de grève avant l'engagement de négociations.

De ce fait, doivent être prévues des conditions d'indemnités de la grève.

# HOUILLÈRES DU BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

## LE CONGRÈS DES MINEURS A OIGNIES

ne fut pas celui de la liquidation...mais celui de l'espoir

Les représentants des dix-huit Sections syndicales qui composent le Syndicat Régional des Mineurs C.F.D.T. du Nord-Pas-de-Calais se sont réunis à Oignies le 25 octobre 1980 pour tenir leur 8<sup>e</sup> Congrès.

### SOLIDARITÉ INTERPROFESSIONNELLE

Des l'ouverture des travaux, Gaby Megank, représentant de l'Union Régionale C.F.D.T. du Nord-Pas-de-Calais, apporta le soutien de l'interprofessionnelle C.F.D.T. régionale. Dans son intervention il situa les principaux objectifs d'action régionaux face aux problèmes aigus que connaissent aujourd'hui les travailleurs du Nord-Pas-de-Calais. Il souligna les difficultés pour réaliser l'unité d'action, avec la C.G.T. en particulier, et parlant de la crise du syndicalisme en général, il insista sur la nécessité de renforcer rapidement la C.F.D.T., tant au niveau des structures qu'à celui des effectifs.

### L'HEURE DES BILANS POUR L'ACTION FUTURE

Au nom du Bureau sortant, Jean Pruvost, secrétaire général du Syndicat Régional, présenta ensuite le rapport général qui avait été soumis aux militants des Sections syndicales.

Partant du thème du précédent congrès régional (15-10-1977 à Aniche) : « Avec la C.F.D.T., lutons contre les inégalités », il fit le point de toutes les actions menées depuis trois ans :

- refus de la fermeture de la Cokerie de Vendin, grave erreur politique et économique dénoncée vigoureusement à l'époque par la C.F.D.T.,
- démantèlement des services de chemin de fer, que la C.F.D.T. a été la première à dénoncer,
- les projets de transfert ou de fermeture des Centrales Electriques qui va rendre les H.B.N.P.C. encore plus vulnérables,
- la fermeture et la concentration des Ateliers Centraux avec la lutte des ouvriers du DAC-Aniche dans laquelle la C.F.D.T. a été à la pointe,
- la grève des Mineurs de Sabatier, terminée trop tôt par la C.G.T.,
- la réduction de la durée du travail, revendication portée « à bout de bras » par la seule C.F.D.T.,
- les salaires et classifications dont la C.F.D.T. a pris l'initiative pour combler les retards,
- le sort des plus défavorisés et l'embauchage des Marocains au Statut du Mineur, que la C.F.D.T. soutient sans réserve,
- la sauvegarde et l'amélioration des avantages en nature pour lesquels la C.F.D.T. n'a ménagé aucun effort,
- les actions en justice C.F.D.T. pour la catastrophe de Liévin, le lock-out des 3.500 mineurs en mai 1976, l'inégalité des avantages en nature des femmes mariées et des célibataires,
- la défense de la Sécurité Sociale Minière sans incohérences et sans relâche,
- la prise en charge des retraités et des veuves dans le Syndicat, etc.
- Le Secrétaire Régional posa ensuite les problèmes d'actualité, notamment :
  - la lutte contre la récession minière en stabilisant à court terme la production à 5 millions de tonnes (10 MT à plus long terme), avec une politique d'investissement, de recherches et de sondages, un plan d'embauchage et de revalorisation de la profession, l'amélioration des conditions de travail, une meilleure et plus importante utilisation du charbon, « l'opération vérité » sur les prix de revient, le maintien et le renforcement des nationalisations,
  - le devenir des avantages en nature, problème préoccupant très lié à l'avenir de l'industrie minière, avec des conditions très inégalitaires entre les différentes catégories de personnel, scandale qu'il faut corriger rapidement,
  - les œuvres sociale du Comité d'Entreprise mises en péril par le retrecissement des crédits, qu'il est grand temps d'ouvrir vers l'extérieur, avec des échanges entre les Bassins Miniers et une décentralisation vers les comités d'établissement, pour répondre ainsi aux besoins réels des travailleurs...
  - les graves menaces de démantèlement de la S.S.M. qui se précipent par les projets de fermeture prochaine des Caisses de Neux, Dourges et l'Escarpelle, avec toutes les conséquences néfastes sur les ayants-droit et sur le personnel, que la C.F.D.T. combat vigoureusement en exigeant l'ouverture du régime, qui permettrait de contre-carrer les difficultés dues à la récession minière...

Le rapporteur réaffirma la nécessité urgente de créer un rapport de force indispensable pour faire avancer les revendications. Il évoqua les difficultés d'unité d'action des Syndicats de Mineurs du Nord-Pas-de-Calais, dues à l'Inertie de C.F.T.C., F.O. et C.G.C. et à l'hégémonie totalitaire de la C.G.T.

« A croire qu'aujourd'hui, l'adversaire privilégié de la C.G.T., c'est la C.F.D.T. ! La C.G.T. a multiplié ses attaques contre la C.F.D.T. et plus grave encore contre des militants par un tas de calomnies, de mensonges et parfois de la haine, par presse, tracts et « Radio Quinquin » interposés... » devait déclarer Jean Pruvost.

Depuis trois ans, la C.F.D.T. a envoyé à la C.G.T. des lettres pour proposer un débat objectif sur les divergences, ou pour faire des propositions d'action commune sur des problèmes concrets des Mineurs, sans jamais obtenir de réponse... Ceci frise le mépris... Comment alors ne pas mettre en doute les propos de la C.G.T. qui se dit vouloir l'unité d'action ?

La C.F.D.T. ne veut pas l'unité d'action pour l'unité d'action. Nous ne sommes pas des « prostitués » de l'unité d'action. Nous savons par expérience que ce n'est pas une chose facile, mais nous savons aussi que c'est le seul moyen qu'ont les travailleurs pour créer le rapport de force indispensable pour faire avancer les revendications... Recherchons donc ensemble les convergences et non les divergences... Mettons en premier l'intérêt des travailleurs dans nos débats, pas avec naïveté, ni avec fatalisme, ni par habitude, mais avec foi et conviction. Rendons les travailleurs juges de nos efforts et soyons des C.F.D.T. musclés, sans compromission et sans reniement de tout ce qui fait notre originalité...

Le Secrétaire Régional souhaita un renforcement de nos structures par une nouvelle dynamique syndicale C.F.D.T. dans les Houillères du Nord-Pas-de-Calais, par une syndicalisation plus poussée et moins timorée, en utilisant les moyens de l'organisation : la formation et l'information notamment.

Les mineurs du Nord-Pas-de-Calais doit secouer l'apathie de ceux qui commencent à douter, en développant une lutte plus COLLECTIVE, pour avancer ensemble dans toutes les dimensions de notre vie de Mineur...



De gauche à droite : J.-M. SPAETH, J. PRUVOST, S. GOULLART (qui présidait), G. MEGANCK et Thérèse LORTHOIS (VIB-LENS) Photo « La Voix du Nord »

### LES CONGRESSISTES ONT LA PAROLE

Dans la discussion qui suivit la présentation du rapport général, montèrent à la tribune Jean-Marie Lempereur, Jean Tellier, René Lelievre, Bernard Nonlercq, Pierre Grossard, Léon Jankowski, René Enderlin, Cesar Orman, Serge Goullart, Roger Macaux, André Douchy et Joseph Malecki. Les différentes interventions portèrent notamment sur l'unité d'action, les avantages en nature, la syndicalisation, le fonctionnement des structures, les problèmes économiques et sociaux du Mineur, la S.S.M., la formation syndicale et professionnelle, l'idéologie de la C.F.D.T., le contrôle des mandats, la médecine et la santé, les conditions de travail, etc.

### DES FINANCES AU SERVICE DE L'ACTION

Gérard Lemaire, trésorier régional, qui présenta le rapport financier, insista surtout sur la hiérarchisation de la cotisation, en application de la charte financière de la C.F.D.T., moyen privilégié pour donner des possibilités de vie et d'action aux structures...

### LA DISCUSSION DE LA RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Pierre Grossard, secrétaire adjoint, présenta la résolution générale et les nombreux décrets par les sections. Nous en publierons de larges extraits dans nos prochaines éditions.

### LE DISCOURS DE CLOTURE

Il appartenait à Jean-Marie Spaeth, secrétaire général de la Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T., de tirer les conclusions du Congrès Régional.

Il dénonça les arguments trompeurs du gouvernement pour justifier l'arrêt de la production. Le prétexte de l'absence de réserves est en flagrante contradiction avec les plans ambitieux élaborés il y a une trentaine d'années.

Quant au coût, l'augmentation du prix du pétrole a rendu le charbon compétitif ; il le serait encore davantage s'il n'était grevé par le coût de la récession... La C.F.D.T. demande que la politique énergétique nationale soit revue dans son ensemble. En attendant il faut stopper les fermetures et discuter rapidement d'une véritable revalorisation de la profession minière, pour garantir l'avenir par une politique d'embauchage dynamique. Cette action doit s'appuyer sur une recherche constante de l'unité d'action entre tous les syndicats, dans le cadre d'une stratégie privilégiant le débat avec la C.G.T., organisation avec laquelle la C.F.D.T. a des convergences quant au choix d'une société socialiste et de la lutte des classes pour y parvenir...

### LE CONGRÈS A VOTE

- Les différents votes du congrès donneront les résultats suivants :
- **Rapport général** : inscrits, 460 ; exprimés, 446 ; pour, 428 ; contre, 18.
  - **Rapport financier** : inscrits, 460 ; exprimés, 446 ; pour, 437 ; contre, 9.
  - **Modification des Statuts** (sur les rapports avec l'interprofessionnelle) : inscrits, 460 ; exprimés, 447 ; pour, 425 ; contre, 22.
  - **Collège des Elus du Conseil Régional** : ont été élus par le Congrès : Simon Bartusiak, Louis Delannoy, René Enderlin, Serge Ente, Auguste Godet, Serge Goullart, Pierre Grossard, André Hette, Léon Jankowski, Jean-Marie Lempereur, François Macquart, Joseph Malecki, Stanislas Pilch, Louis Pouchain, Jean Pruvost, Pierre Said Hossain, Jean Tellier, Jeannette Thibaut.

### MOTION ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE MINIÈRE

- Les militants C.F.D.T. Mineurs réunis en Congrès à Oignies ce samedi 25 octobre 1980,
- Elevent une vigoureuse protestation contre toutes propositions de restructuration du régime minier qui ne tiennent compte ni des besoins réels du régime minier, ni du contexte géographique dans lequel il évolue,
  - Demandent sans condition préalable le maintien du régime minier et de son patrimoine immobilier et l'ouverture de toutes ses œuvres aux autres régimes. Le régime minier est reconnu comme un régime spécifique, incomparable et de valeur.
  - Affirment leur volonté de faire obstacle, contre toute mesure qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du régime minier, et contre toute tentative de démantèlement.

### TELEGRAMME DE SOLIDARITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE RACISME adressé au Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples

« Syndicat Régional Mineurs C.F.D.T. réuni ce jour en Congrès à Oignies, exprime solidarité et soutien unanime avec action engagée contre racisme ».

Congrès Mineurs C.F.D.T.

## PROTOCOLE DU 25 SEPTEMBRE 1975

(suite de notre précédent numéro)

### VALIDATION DES OUVRIERS HORS FILIERES

Niveau de qualification	Familles des Laveurs			
	Laveurs	Conducteurs d'appareils	Pompier	Manutention
OH/OE	Laveur toutes techniques (nouvel emploi)			
OOE	3001 Laveur fines ou grains par bac	3051 Conducteur régleur de fours sécheurs		3020 Chef d'équipe criblage et déchargement
	3002 Laveur de grains par liqueur dense	3053 Conducteur régleur fours sécheurs et chaudières		
	3003 Laveur de flottation			
OPE	3011 Tableautiste de lavoir			
	3004 Aide-laveur	3005 Conducteur Filtres à vide	3026 Rondier de lavoir	3021 Conducteur d'appareils de criblage
		3030 Préposé pompes et filtres presses	3031 Pompier régleur de circuit	3022 Préposé réglage appareils manutention de lavoir
		3054 Aide-conducteur fours sécheurs et chaudières		3023 Préposé surveillance appareils manutention de lavoir
				3035 Préposé pupitre contrôle
				3036 Premier préposé à la vidange des fours
				3037 Préposé vidange des fours
OE		3024 Préposé surveillance d'essoreuses	3033 Pompier de lavoir	3027 Ramasseur de bois
			3034 Schlammneur purgeur	3056 Préposé ensachage charbit

Niveau de qualification	Familles		
	Laboratoires	Basculeurs wagonniers	
OH/OE	5458 Préposé au contrôle chimique des eaux de centrale et à l'élaboration des produits de base	2502 Basculeur expéditionnaire d'établissement important	
OOE	5460 Préposé au suivi du traitement et du conditionnement des eaux de centrale		
	5456 Préposé au contrôle chimique des eaux et vapeurs	2501 Basculeur expéditionnaire	
	5457 Préposé au contrôle chimique des eaux et aux analyses sur charbons et suies	2510 Chef d'équipe de wagonniers au culbutage	
	4501 Chef d'équipe de laboratoire de cokerie (charbon)	2514 Chef d'équipe de wagonniers chargeurs	
	4502 Chef d'équipe de laboratoire de cokerie (sous-produits)		
	4503 Echantillonneur chargé d'analyses sur charbons et coques et de la diffusion		
	4504 Echantillonneur diffuseur		
	4550 Préposé aux analyses chimiques diverses		
	OPE	4506 Echantillonneur analyseur des eaux et vapeurs	2505 Chargeur peseur
		4507 Echantillonneur chargé d'analyses sur charbons et coques	2506 Préposé au mélange au chargement et à la pesée des produits
4511 Analyseur des sous-produits		2511 Wagonnier	
4513 Analyseur des gaz		2512 Wagonnier au culbutage	
4520 Agent de laboratoire		2515 Wagonnier chargeur	
4528 Préposé au prélèvement et à la préparation des échantillons		2516 Wagonnier chargeur peseur	
4530 Echantillonneur de lavoir			
4534 Echantillonneur préparateur d'usine d'agglomération			
4540 Incinérateur			
4541 Incinérateur chargé de calculs divers			
OE	4525 Préposé au prélèvement d'échantillons	2504 Chargeur de wagons	
	4533 Préparateur d'échantillons	2513 Préposé au nettoyage des wagons	
	4562 Analyseur de grisou et de poussières de schistification		

## LA LUTTE DES TRAVAILLEURS MAROCAINS :

### UN ACQUIS IMPORTANT POUR LA GARANTIE DU STATUT DU MINEUR

Devant la détermination et l'unanimité de la grève des mineurs marocains de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais, la Direction des Charbonnages de France a dû accepter de négocier et de reconnaître le droit au Statut du Mineur pour les travailleurs Marocains.

Pour la C.F.D.T., ce résultat fait suite à une action exemplaire soutenue totalement à tous les niveaux par tous les militants de la C.F.D.T. L'acquis obtenu par les travailleurs marocains, est d'une importance essentielle pour l'avenir du bassin du Nord-Pas-de-Calais. A travers leur action, les travailleurs marocains ont prouvé la place importante qu'ils occupent dans l'exploitation du charbon : 70 % des abatteurs sont des marocains.

Pour la C.F.D.T., l'action des mineurs marocains prouve que le rapport de force est capable de faire aboutir les revendications et qu'il est indispensable de continuer l'action avec tous les travailleurs de la mine, pour créer le rapport de force nécessaire à la relance de l'exploitation charbonnière de notre région et résoudre ainsi les problèmes de l'emploi.

Niveau de qualification	Familles d'agglomération-anthracite	
	Conducteurs d'appareils	Manutention
OH/OE	3540 Chef d'équipe d'usine à boulets chef d'équipe de fours de défumage (nouvel emploi spécifique aux usines d'Oignies)	
OOE	3510 Conducteur Foyer, sécheur, chaudière, poste de bitume	3505 Préposé déchargement du brai et conduite bitume
	3512 Conducteur régleur fours sécheurs	
	3514 Conducteur presse et four sécheur	
	3516 Conducteur de presses	
OPE	3524 Aide-conducteur fours défumage	3501 Enfileur d'usine d'agglomération
		3517 Contrôleur de fabrication
		3520 Préposé mise au stock et expresse agglomérés crus
		3528 Préposé au dévidage des caissons de four
		3531 Chargeur de boulets
OE		3533 Wagonnier préposé déchargement déchets et chargement déchargement des boulets crus
		3518 Nettoyeur d'étapes

Niveau de qualification	Familles		
	Laboratoires	Basculeurs wagonniers	
OH/OE	5458 Préposé au contrôle chimique des eaux de centrale et à l'élaboration des produits de base	2502 Basculeur expéditionnaire d'établissement important	
OOE	5460 Préposé au suivi du traitement et du conditionnement des eaux de centrale		
	5456 Préposé au contrôle chimique des eaux et vapeurs	2501 Basculeur expéditionnaire	
	5457 Préposé au contrôle chimique des eaux et aux analyses sur charbons et suies	2510 Chef d'équipe de wagonniers au culbutage	
	4501 Chef d'équipe de laboratoire de cokerie (charbon)	2514 Chef d'équipe de wagonniers chargeurs	
	4502 Chef d'équipe de laboratoire de cokerie (sous-produits)		
	4503 Echantillonneur chargé d'analyses sur charbons et coques et de la diffusion		
	4504 Echantillonneur diffuseur		
	4550 Préposé aux analyses chimiques diverses		
	OPE	4506 Echantillonneur analyseur des eaux et vapeurs	2505 Chargeur peseur
		4507 Echantillonneur chargé d'analyses sur charbons et coques	2506 Préposé au mélange au chargement et à la pesée des produits
4511 Analyseur des sous-produits		2511 Wagonnier	
4513 Analyseur des gaz		2512 Wagonnier au culbutage	
4520 Agent de laboratoire		2515 Wagonnier chargeur	
4528 Préposé au prélèvement et à la préparation des échantillons		2516 Wagonnier chargeur peseur	
4530 Echantillonneur de lavoir			
4534 Echantillonneur préparateur d'usine d'agglomération			
4540 Incinérateur			
4541 Incinérateur chargé de calculs divers			
OE	4525 Préposé au prélèvement d'échantillons	2504 Chargeur de wagons	
	4533 Préparateur d'échantillons	2513 Préposé au nettoyage des wagons	
	4562 Analyseur de grisou et de poussières de schistification		

(à suivre)

## La Grève des Mineurs de Lorraine...

(suite de la première page)

Voilà pourquoi la C.F.D.T. a assumé les contradictions de départ de la grève et au moment de mettre sous presse se félicite de l'Unité qui s'est réalisée sur une grève de longue durée dans les mines.

C'est un point positif qui pour la C.F.D.T. est porteur d'avenir si l'Unité se prolonge au-delà de la grève de novembre 1980.

### LES POSSIBILITÉS D'EXTENSION DU CONFLIT SE POSENT AU MOMENT DE METTRE SOUS PRESSE

Il est clair que tous les mineurs de France ont les mêmes revendications que les mineurs de Lorraine. De ce fait, il serait nécessaire d'élargir le conflit. Mais certaines fédérations nationales, pourtant engagées par leurs syndicats en Lorraine se font tirer l'oreille.

Il faudra en parler après la grève, car l'Unité ne doit pas empêcher le débat.

### DES ATTITUDES SCANDALEUSES INDIGNES DU PATRONAT DU SECTEUR NATIONALISÉ

Les patrons de Lorraine qui avaient déjà adopté des attitudes géographiquement limitées de patrons de combat et division des travailleurs, ont généralisé la procédure.

Ils se sont abaissés à des niveaux où la boue est une manière noble.

Trainant les militants de tous les syndicats devant les tribunaux, menaçant de licencier... la C.F.D.T. leur a déclaré lors du Meeting du 10 novembre devant la Direction Générale à Merlebach :

« Assez aussi des faux procès et de traîner les militants syndicaux devant les tribunaux.

Même les Juges commencent à en avoir marre de la Justice de classe que vous voulez voir maintenue.

Mais vous Messieurs du 10<sup>e</sup> qui est l'étage de la Direction Générale où sont les bureaux des 12 Directeurs, avec vos 16 morts sur la conscience dans la catastrophe de 1976 à Merlebach et les 42 de Liévin.

Vous criez au scandale lorsque la C.F.D.T. demande votre inculpation et vous demandez de vous défendre devant les Tribunaux et la Justice de votre pays.

Vous êtes beaucoup moins regardant pour les militants que vous saisissez dans les procédures expéditives du référé.

Nous refusons vos manœuvres :

— sur les puits, les chefs de sièges comme des « p » racolent ceux à qui ils donnent toute l'année des heures supplémentaires pour servir de masse de manœuvre contre l'ensemble des ouvriers.

C'est pour les revendications et contre tout cela que la C.F.D.T. dans l'Intersyndicale vous appelle à réagir et à lutter pour qu'un peu plus de JUSTICE RÉGNE DANS NOTRE ENTREPRISE DES HBL ».

### EN CONCLUSION, LA C.F.D.T. DIT :

**L'imagination et la bonne foi ne sont pas au pouvoir aux Houillères de Lorraine**

Depuis plusieurs années, la Direction Générale néglige tous les clignotants et l'expression des organisations syndicales, porte-parole des mineurs, pour demander que soient discutées les revendications actuellement au centre du conflit des mineurs de Lorraine.

Plutôt que d'engager des discussions sérieuses, la Direction a toujours refusé le débat sur des bases sérieuses et au contraire à l'occasion notamment des fêtes de Ste-Barbe, par la bouche du Directeur Général a insulté les militants syndicaux en déclarant que ces derniers détruisaient l'entreprise.

La C.F.D.T., le 13 octobre, en rencontrant le nouveau Directeur Général des Charbonnages de France, avait demandé entre autres, une négociation sur les classifications. M. Petimengin avait répondu avoir des idées sur la question, mais à ce jour, il n'a donné aucun élément de réponse.

Les Directions sont donc de mauvaise foi, en voulant accrédi-ter que les syndicats n'auraient pas alerté la Direction de l'urgence des revendications posées.

### Une Direction que se disqualifie

La Direction des Houillères de Lorraine s'est non seulement disqualifiée par manque d'imagination à propos de ses réactions jouant le transfert de toutes les discussions à Paris, alors que le gouvernement de son côté dit que la négociation relève de l'entreprise.

La Direction s'est d'autre part disqualifiée par ses erreurs de choix techniques et en persistant. Cela nécessite actuellement une reconversion en catastrophe et la mise au point sans expérimentation de nouvelles techniques.

Pour masquer ses erreurs et son manque d'imagination, la Direction déclamait sur les militants syndicaux et la C.F.D.T. en les accusant d'être les fauteurs de grève qui mettaient en cause l'avenir de l'entreprise.

Tout cela est de la manipulation qui est indigne d'une Direction et une grave mise en cause de la Démocratie économique.

C'est à se demander si les Syndicats n'ont pas que des irresponsables devant eux.

Tout cela les mineurs doivent le savoir.

P. BLADT  
S.G. Lorraine

## AGIR SUR L'OUTIL DE PRODUCTION...

(suite de la première page)

Le refus des directions de négocier les revendications des mineurs, le refus du gouvernement d'organiser une réunion tripartite syndicats-patronat-gouvernement pour négocier les grands choix économiques et sociaux de la profession, ont décidé la C.F.D.T. à appeler les mineurs à la grève.

L'appel de la C.F.D.T. s'inscrit également dans une perspective d'indispensable unité de la profession.

**La C.F.D.T. par contre ne s'est pas associée à la marche de Paris qui n'était pas adaptée aux conditions actuelles d'action, tout en ayant des caractéristiques extra-syndicales**

Le côté unilatéral de cette action sans consultation inter-syndicale est déjà grave en soi.

Mais l'objectif presque unique de cette marche servant à faire valoir la C.G.T. n'était pas constructif.

Le caractère d'action de dénonciation de situation dans la perspective des Présidentielles impose le refus C.F.D.T. de s'y associer.

### Développer l'action pour dès à présent modifier les orientations patronales et gouvernementales

Tous les Mineurs de France sont touchés par le grave problème de l'avenir de leur entreprise, par l'avenir de leur région, par l'avenir de leur Statut Social.

Compte tenu de cette réalité, la C.F.D.T. préconise une politique d'action à la mesure des enjeux.

Cela veut dire en clair, que la C.F.D.T. mettra en pratique une politique d'action,

#### VISANT

a) à informer les mineurs sur les répercussions des orientations et choix gouvernementaux.

En effet, l'on ne dit plus tel puits, tel bassin fermera à telle date ; non, on place techniquement et financièrement une exploitation dans une situation telle qu'il n'est plus possible de l'exploiter (arrêt des travaux préparatoires, démantèlement de réseaux de Chemin de Fer, etc.) ;

b) à dénoncer en permanence le décalage qui existe entre le discours des plus hautes autorités de l'Etat et la réalité vécue par les mineurs, tant du point de vue économique que social ;

c) à fixer dans chaque puits, bassin et substance, des objectifs de production, d'investissements, de recherches de nouvelles technologies à court, moyen et long termes ;

d) à définir avec les travailleurs les priorités revendicatives en matière de conditions de travail, durée du travail, inégalités, notamment dans le domaine des avantages en nature, déroulement de carrière et retraites.

#### DÉBOUCHANT

— sur une mobilisation consciente des travailleurs, qui seule permettra d'engager une action là où le véritable pouvoir des travailleurs, à savoir la production.

L'action de la C.F.D.T. sera également orientée vers une recherche permanente de l'unité des travailleurs et de leur organisation. L'Unité d'Action n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour imposer la négociation. Cette volonté d'Unité sera privilégiée à tous les niveaux dans le respect de l'autonomie de chaque organisation.

Cette orientation a déjà débouché dans plusieurs bassins, notamment dans les ardoisières de l'Ouest à propos de la Sécurité Sociale, mais également en Lorraine où sur un cahier de revendications unitaire qui porte sur les classifications, une grève illimitée a débuté le 5 novembre.

Nous avons bon espoir de parvenir dans d'autres bassins et au niveau national, à définir unitairement des objectifs revendicatifs et une politique d'action.

C'est dans cet esprit que la C.F.D.T. s'est une nouvelle fois adressée aux fédérations (voir texte de la lettre) :

La journée du 24 qui a rassemblé dans la grève des dizaines de milliers de mineurs, est un avertissement sérieux au gouvernement et au patronat et un début au développement de l'action dans l'ensemble des mines.

Ce développement est rendu nécessaire devant le blocage de toute négociation avec le patronat minier et le gouvernement.

### COPIE LETTRE AUX FÉDÉRATIONS NATIONALES

22 octobre 1980

Aux Fédérations Nationales  
de Mineurs :  
C.G.T.  
C.F.T.C.  
F.O.  
C.G.C.

Cher Camarade,

Depuis plusieurs mois, soit par courrier, soit par des déclarations publiques, plusieurs fédérations dont la nôtre, ont proposé de se rencontrer.

La Fédération C.F.D.T. a jusqu'à ce jour toujours répondu favorablement à ces demandes. Il n'en va malheureusement pas de même pour l'ensemble des organisations de la profession.

La Fédération des Mineurs C.F.D.T., mais également ses syndicats, reste encore dans le même état d'esprit. Elle souhaite néanmoins que le jeu qui s'apparente au jeu du chat et de la souris entre organisations, tant sur les sujets d'éventuelles rencontres que sur les rencontres, prenne fin.

La C.F.D.T. par la présente se déclare une fois de plus favorable et demandeur d'une rencontre des fédérations et cela dans les meilleurs délais. Cette rencontre devrait avoir pour objectif à nos yeux :

a) échange de nos analyses sur la situation économique et sociale dans les mines.

b) définition en commun des revendications prioritaires.

c) définir les moyens d'action à mettre en œuvre pour obliger patronat et gouvernement à négocier.

Dans l'attente, recevez, Camarades, nos salutations syndicalistes.

Jean-Marie SPAETH,  
secrétaire général

## LE PROCÈS DE LA CATASTROPHE DE LIÉVIN...

(suite de la première page)

Comment ne pas évoquer ici entre autre cette « soirée technique » où les experts des Houillères firent une telle « savante et minutieuse » démonstration que l'on arrivait à se demander si, au fait, il y avait bien eu une explosion au quartier « Six Sillons » le matin du 27 décembre 1974 !... Et les quelques veuves présentes à l'audience de s'interroger en sanglotant, de savoir si leur mari était bien mort ce jour-là, s'il n'était pas encore en train d'errer au fond en cherchant la sortie, ou si les 42 mineurs n'étaient pas victimes d'un malaise collectif, voire d'un suicide collectif !...

Que dire de ces témoins des Houillères qui « atterrisaient », dans leur déposition à la barre, sur les mêmes constatations, allant pour certains jusqu'à contredire avec assurance leurs premières constatations !... A croire, comme disent certains, qu'une session avait été organisée avant le procès pour s'entendre ensemble d'avance sur les réponses à donner aux questions susceptibles d'être posées par le Tribunal ?...

Que penser également de cette mémoire retrouvée subitement après six années par certains témoins, alors que par deux fois en un an et demi après la catastrophe, les faits et les choses n'étaient absolument pas établis lors des interrogatoires !...

Une chose est certaine, c'est que le rapport de force suffisant et nécessaire des travailleurs fut difficile durant ce procès... Seuls les directeurs et cadres des Houillères

peuvent venir en nombre aux audiences... Comment ont-ils été pointés ces jours-là ?... L'on se demande aussi comment « la chère production » fut organisée dans certains puits et services en l'absence de la totalité de l'encadrement dit « supérieur » ?...

La C.F.D.T. (et à travers elle, les travailleurs) avaient tout le monde contre elle durant ces journées insolites : les patrons bien sûr, leurs avocats bien sûr, mais aussi par moment le Tribunal et les Procureurs, comme l'atteste le communiqué publié à l'issue du procès par la section locale du Syndicat de la Magistrature et que nous reproduisons ici...

Nous reparlerons de ce procès et de ses suites...

Puisse nos 42 camarades ne pas être tués une troisième fois par le jugement qui sera rendu le 23 janvier 1981, après l'avoir été une première fois physiquement le 27 décembre 1974 dans la situation de haut risque créée dans le quartier « Six Sillons » par la Direction Générale avec la complicité du Service des Mines, tués une deuxième fois par la procédure de l'oubli sciemment et volontairement adoptée pour diluer les responsabilités et atténuer par le temps, à la fois la peine des hommes et des femmes concernés et la révolte des mineurs solidaires de la souffrance des leurs... Oui, vérité et justice, ou étiez-vous durant ces six journées d'un procès qui nous pose encore tant de questions ?

Jean PRUVOST.

LE 29 SEPTEMBRE :

## Grève de 24 heures et manifestations réussies chez les Mineurs de l'Ouest

Après le rapport de la Cour des Comptes, après la visite dans l'Ouest de M. Foucher de la Commission Bloch-Laine sur les réformes de la Sécurité Sociale, les conclusions sont tombées !

Pour l'Ouest, trois caisses devraient être supprimées et fondées en une seule, ne faisant plus qu'un seul et même organisme avec l'Union Régionale de l'Ouest.

Les organisations C.F.D.T., C.G.T., F.O., C.G.C. se sont réunies et ont communément décidé d'un arrêt de 24 heures, avec manifestations le lundi 29 septembre. L'une à Angers, l'autre à Segré. Seule la C.G.C. ne participait pas aux manifestations. Des rassemblements étaient prévus devant les sièges des S.S.M. suivis des manifestations et défilés dans les rues d'Angers et de Segré.

Parmi les manifestants, on remarquait un nombre important de retraités et de veuves de retraités, preuve que l'inquiétude des anciens du régime qui se souviennent des efforts déployés pour mettre en place une Sécurité Sociale Minière, qu'à juste titre ils considèrent comme leur œuvre.

Les orateurs, Norbert Noyer à Angers et Daniel Esnault à Segré, mirent l'un comme l'autre l'accent sur les responsabilités Patronales et Gouvernementales sur le problème de l'importation du minerai étranger qui pénalise les mines françaises, en les obligeant à réduire leurs activités, quand cela ne va pas jusqu'à la fermeture (Ploërmel, Bel-Air, Trélzé). Du fait de la diminution des affiliés des caisses, le Gouvernement s'attaque à la Sécurité Sociale Minière en supprimant des caisses, en réduisant le nombre des administrateurs, en déplaçant ou en réduisant les administratifs.

Un point a été précisé sur le fait que l'informatique ne remplacera pas les contacts fréquents entre les affiliés d'une part, et les administrateurs et le personnel des caisses, d'autre part. Et que l'aspect humain du régime minier était remis en cause du fait de l'importance des départements à couvrir par une caisse unique, 14 !

Les responsables ont assuré que l'action ne s'arrêterait pas là si les Ministères décidaient d'appliquer les conclusions de la Commission Bloch-Laine.

Ils se sont, de plus, félicités de l'Unité d'Action qui s'était réalisée autour de la défense de la Sécurité Minière, en espérant qu'il en sera de même dans les autres régions minières.



Daniel Esnault, C.F.D.T. Fédération Régionale de l'Ouest, prononçant son allocution.



Une vue de la manifestation

## VIE DE NOTRE CONFÉDÉRATION... (suite de la première page)

Le C.N. de la C.F.D.T. appelle toutes les organisations à intensifier, à développer l'action syndicale sur les bases adoptées ensemble au congrès confédéral de Brest. La C.F.D.T. confirme son choix d'agir sur les priorités revendicatives qu'elle s'est donnée, de mobiliser massivement à partir des entreprises sur ces priorités, en les enrichissant selon les attentes des travailleuses et des travailleurs. La Confédération prend des initiatives d'action à son niveau, soutient et met en valeur l'action des organisations et impulse les coordinations nécessaires.

### LA DURÉE DU TRAVAIL

Sur la réduction de la durée du travail, la C.F.D.T. a pour objectif d'aller vers les 35 heures pour tous, sans perte de salaire, pour créer des emplois et vivre autrement.

### LA NÉGOCIATION NATIONALE

Le C.N. rappelle que les trois exigences principales de la C.F.D.T. dans cette négociation portent sur un renforcement du droit d'intervention des travailleurs et des organisations syndicales, sur un refus d'introduire des aspects restrictifs aux conventions collectives et usages et sur une réduction plus significative des inégalités en matière de durée réelle du travail. Sur ce dernier point, les enjeux essentiels de la C.F.D.T. sont : la 5<sup>e</sup> semaine de congés payés ou 5 jours de congés supplémentaires, la réduction importante des heures supplémentaires, la réduction à 39 heures de la durée du travail pour les travaux pénibles.

### L'EMPLOI

Elle entend faire de la lutte pour l'emploi une dimension essentielle des actions qu'elle mène.

Dans ce but, la confédération, en lien avec les fédérations et les régions, impulsera une campagne d'action pour la création d'emplois. Il s'agit de faire apparaître les exigences en matière de création d'emplois qui découlent de nos priorités revendicatives et de mener dans les entreprises, les administrations et les localités, des actions offensives qui contraignent le patronat et les pouvoirs publics à créer les emplois correspondants.

Cinq angles d'attaque sont retenus :

- pour la réduction de la durée du travail ;
- contre la précarité des statuts ;
- pour l'amélioration des conditions de travail ;

- pour un meilleur service aux usagers ;
- pour un développement industriel s'inscrivant dans un nouveau type de développement.

Ont été traitées également les questions des bas salaires en demandant que le SMIC soit porté à 3 000 F base 1<sup>er</sup> avril 1980, de la Sécurité Sociale, de l'âge de la retraite, des questions d'amélioration des conditions de travail ainsi que le grave problème des libertés. Sur ce dernier point, le C.N. déclare :

Le C.N. exprime sa profonde inquiétude face à la montée de la violence d'extrême-droite, dont témoigne la multiplication récente d'attentats racistes et antisémites. Cette violence est favorisée par la dégradation du climat civil et social que provoquent le chômage, le renforcement des inégalités et plus largement la crise de notre société incapable d'offrir un avenir, notamment aux jeunes. Le C.N. dénonce la responsabilité du gouvernement. Il exige que le gouvernement exploite pour justifier l'existence et développer l'utilisation de la Cour de Sécurité de l'Etat et pour faire adopter le projet Peyrefitte, en restreignant les libertés au nom de la sécurité.

Par les nouveaux délits et l'aggravation des peines qu'il institue, ce projet vise à limiter l'exercice du droit de grève et empêcher toute action collective vigoureuse. La gravité des dispositions contenues dans ce projet doit nous amener à intensifier l'information et à poursuivre l'action.

La C.F.D.T. dénonce le double langage d'un pouvoir qui cache derrière un discours teinté de libéralisme un comportement de plus en plus autoritaire et une idéologie fondée sur l'élitisme et l'individualisme. Par son action syndicale massive et responsable, la C.F.D.T. combat cette montée de la violence et agit avec force pour le maintien et le développement de toutes les libertés.

### L'UNITÉ D'ACTION

Dans un document adopté au C.N. de juin 1980, la C.G.T. accuse la C.F.D.T. d'être dans le camp de l'impérialisme et de la collaboration de classe. Elle met en préalable à l'action commune l'abandon par la C.F.D.T. de sa politique d'action. La C.G.T. tourne ainsi le dos à l'accord de juin 1974 qui refusait tout préalable à l'action commune, admettait les divergences entre organisations et proposait d'en débattre devant les travailleurs. En même temps, la C.G.T. renie l'accord signé avec la C.F.D.T. le 17 septembre 1979 qui prévoyait d'agir ensemble sur des priorités revendicatives.

La C.G.T. mène des actions ponctuelles qui se veulent spectaculaires mais se limitent souvent à des délégations militantes hors de l'entreprise. Elle empêche une mobilisation en profondeur et continue du plus grand nombre des travailleurs. Cette agitation volontariste nuit à l'efficacité de l'action. Parfois, la C.G.T. n'hésite pas à s'opposer au débouché de l'action pour tenter d'affaiblir l'influence des autres organisations (conflits du métro et de la pêche, par exemple). De fait, par son repli sectaire, son alignement sur les positions du PCF, la C.G.T. affaiblit le rapport de forces du mouvement ouvrier.

La C.G.T. conteste qu'il puisse exister en dehors d'elle une organisation syndicale de classe comme la C.F.D.T., porteuse d'une identité ouvrière authentique et d'une stratégie différente pour conduire au socialisme.

Malgré ces difficultés, la C.F.D.T. réaffirme son ambition unitaire. Elle défend une conception de l'unité fondée sur la reconnaissance du pluralisme des courants de pensées, des pratiques et des traditions qui traversent la classe ouvrière.

Elle entend unifier les travailleurs à partir de leurs problèmes concrets en proposant, à tous les niveaux à la C.G.T., mais aussi aux autres organisations syndicales représentatives d'agir en commun. A la fois pour l'efficacité revendicative immédiate et pour progresser vers des changements profonds de société, la C.F.D.T. a choisi la voie de l'unité d'action et de l'union des forces populaires, dans le refus de polémiques sectaires et au contraire dans le respect des partenaires et le débat positif pour surmonter les divergences. Le refus actuel de la C.G.T. de s'insérer dans ce type de rapport unitaire défini dans l'accord interconfédéral du 26 juin 1974 rend plus nécessaire que jamais pour toutes les organisations C.F.D.T. de donner à leur action autonome toute sa force de masse et toute sa dimension unitaire.

### PAR L'ACTION RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS DES TRAVAILLEURS

En menant cette action syndicale concrète, efficace, mobilisatrice, la C.F.D.T. répond aux attentes des travailleuses et des travailleurs qui réclament, dès aujourd'hui, la satisfaction de leurs revendications. Elle poursuit ainsi son long combat contre l'exploitation, l'oppression, les dominations, pour l'extension des droits des travailleurs et des peuples. Elle agit pour rassembler les conditions d'une mobilisation consciente de masse et d'un changement politique dans le pays, permettant d'avancer vers la construction du socialisme autogestionnaire.

# Compte rendu de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale du 21 Octobre 1980 de l'Union Régionale Est

## SÉJOURS AU CENTRE DE MENTON

### Tarif des séjours de l'exercice 1981

(pour information)

Les membres de la Commission trouveront, ci-joint, un exemplaire du dépliant édité par la Caisse Autonome Nationale sur les tarifs et plafonds de ressources retenus pour les séjours d'Actifs et de Retraités au Centre de Menton pour l'exercice 1981.

Ci-joint, également copie de la lettre adressée le 24 septembre 1980 par la Caisse Autonome Nationale à l'Union Régionale, concernant la demande qui avait été faite par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale du 23 octobre 1979, au sujet du décalage toujours important qui existait entre les tarifs des séjours actifs et retraités pour 1980.

La Commission observera que les instances délibérantes de la Caisse Autonome Nationale ont décidé de tenir effectivement compte de la demande de l'Union de l'Est en prenant pour 1981 des mesures en faveur des actifs, qui réduisent d'une façon conséquente le rapport pré-existant avec les retraités.

L'étude comparative des tarifs, plafonds de ressources et quotients familiaux de 1980 par rapport à 1981 amène les constatations suivantes :

#### A) Retraités :

Tarif journalier de base		% d'augmentation
1980	1981	
59,62 F	68,45 F	14,81

ANNEES	Plafonds maximums de ressources	
	Couples	Personnes seules
1-1-1980	4 025 F	2 680 F
1-7-1980	4 280 F	2 850 F
1-1-1981	4 540 F	3 025 F
% d'augmentation du 1-1-1980 au 1-1-1981		12,79 %
		12,87 %

On observe un décalage de l'ordre de 2 % entre l'augmentation des tarifs des séjours et les plafonds de ressources.

#### B) Actifs :

Tarif journalier de base		% d'augmentation	Quotient familial maximum		% d'augmentation
1980	1981		1980	1981	
67,26	75,81	12,71 %	860	1 100	27,90 %

Comme indiqué précédemment, on constate que la Caisse Autonome Nationale a consenti, à la demande de l'Union de l'Est, un effort certain en faveur des actifs qui se traduit de la façon suivante par rapport aux retraités :

- moins 2,10 % d'augmentation du tarif journalier,
- plus 15,03 % d'augmentation des quotients familiaux par rapport aux plafonds de ressources.

## SÉCURITÉ SOCIALE DANS LES MINES

### CENTRE DE VACANCES DE MENTON

#### I - Conditions d'admission - inscriptions - organisation du voyage

Pour tous renseignements à ce sujet les intéressés sont invités à s'adresser à l'Union régionale dont ils relèvent ou dont la circonscription territoriale comprend leur lieu de résidence pour les non-ressortissants du régime minier.

L'Union régionale donnera toutes indications sur l'organisation éventuelle d'un voyage groupé.

#### II - Tarif des séjours en 1981

(du 24 janvier au 12 décembre 1981)

1°) Ressortissants du régime minier non bénéficiaires de l'aide aux vacances soit au titre prestations familiales soit au titre personnes âgées

- Agents ou anciens agents des organismes du régime minier mais ne relevant pas de ce régime.

##### a) actifs

- adultes et enfants de plus de 10 ans révolus ..... 75,81 F par jour
- enfants de moins de 10 ans révolus et de plus d'un an ..... 56,86 F par jour

##### b) retraités

- adultes et enfants de plus de 10 ans révolus ..... 68,45 F par jour
- enfants de moins de 10 ans révolus et de plus d'un an ..... 51,34 F par jour

2°) Titulaires d'une prestation de vieillesse ou de réversion versée par la Caisse autonome nationale âgés de 60 ans ou plus bénéficiaires de l'aide aux vacances personnes âgées du régime minier.

Ressources mensuelles (personne seule, couple)	Tarifs
1 <sup>re</sup> tranche	34,22 F
2 <sup>e</sup> tranche	41,07 F
3 <sup>e</sup> tranche	47,92 F
4 <sup>e</sup> tranche	54,76 F
5 <sup>e</sup> tranche	68,45 F

3°) Enfants ressortissants du régime minier ouvrant droit aux prestations familiales.

Tarifs		Quotient familial mensuel : 1/12 <sup>e</sup> du revenu net imposable + rente AT.M.P. 2 (1) + 1 par enfant à charge
Enfants + 10 ans révolus	Enfants - 10 ans révolus (et de + 1 an)	
3,40 F	3,40 F	inférieur à 550
8,15 F	3,40 F	de 550 à 670
19,52 F	11,94 F	de 670 à 790
30,90 F	20,47 F	de 790 à 900
46,06 F	31,84 F	de 900 à 1 100
75,81 F	56,86 F	supérieur à 1 100

(1) parents ou allocataires isolés.

4°) Enfants de moins d'un an (quelles que soient les ressources de la famille). Séjour gratuit.

5°) Personnes ne relevant pas du régime minier ou n'appartenant pas à un organisme de ce régime.

Le tarif sera indiqué sur demande par l'Union régionale.

Les prix indiqués comprennent, par séjour, l'hébergement, les repas (boisson non comprise), la garde des enfants, une soirée dansante, deux séances de cinéma, une excursion d'une demi-journée, les jeux de société, la bibliothèque, la télévision.

A ces prix s'ajoute au titre des activités de plein air du Centre (y compris la piscine) le versement d'un forfait général obligatoire perçu à l'arrivée au Centre. Ce forfait couvre également le coût de l'assurance responsabilité civile collective prise par le Centre. Il s'élève à :

- 16 F pour les chefs de famille ;
- 8 F pour les personnes de 5 ans ou plus (les enfants de moins de 5 ans ne paient rien à ce titre).

Un cautionnement pourra de plus être exigé des séjournants pour l'usage de certains équipements (loisirs ou autres).

En dehors de l'excursion comprise dans le prix de journée l'établissement organise d'autres excursions sur la demande et aux frais des séjournants.

#### III - Frais de voyage

##### A - RESSORTISSANTS DU REGIME MINIER

1) Voyages groupés organisés par l'Union régionale :

a) les ressortissants qui n'utilisent pas cette possibilité conservent les frais de voyage à leur charge ;

b) pour ceux qui se déplacent dans le cadre du voyage groupé :

- déplacement en chemin de fer en 2<sup>e</sup> classe, sans couchette : **gratuité totale**,
- autres cas : se renseigner auprès de l'Union régionale sur le montant des frais de transport restant à leur charge.

2) pas de voyages groupés organisés par l'Union régionale : ils ont droit au remboursement de leurs frais de voyage sur la base du tarif S.N.C.F. 2<sup>e</sup> classe avec réduction de 30 %.

##### B - NON-RESSORTISSANTS DU REGIME MINIER

Les frais de voyage sont à la charge des intéressés.

LE  
JOURNAL  
DU  
MINEUR

NOVEMBRE 1980



**DÉTENTE  
ET INFORMATIONS  
AVEC LA C.F.D.T.**

Malgré les frimas d'un automne très froid, les retraités mineurs, veuves et invalides d'Auchel et environs remplissaient la salle où se tenait l'assemblée des retraités C.F.D.T.

Pendant une heure et demie, dans une grande discussion générale, les différentes questions qui intéressent aujourd'hui les retraités des mines ont été abordées :

- la suppression de l'avantage en nature charbon ;
- le supplément d'indemnité ajouté à l'indemnité compensatrice de chauffage ;
- le danger couru par le régime minier de Sécurité Sociale et la possible fusion des caisses d'Auchel et Bruay ;
- la qualité des soins et la répartition des secteurs médicaux ainsi que l'interemplacement des médecins ;
- la cotisation « maladie » imposée sur les retraités complémentaires alors que les retraités subissent déjà une retenue de 3 % sur les retraites C.A.N. ;
- les difficultés des retraités ayant des enfants d'âge scolaire pour aller à la Napoule ;
- les revendications des retraités mineurs qui seront défendues au cours des délégations CFDT aux ministères de la Santé et de l'Industrie.

Cette discussion se termina par le vote à l'unanimité de l'assemblée d'une motion appuyant la délégation C.F.D.T. devant les ministères.

Et ce fut ensuite la joyeuse rencontre avec les sandwiches et les boissons diverses pendant les présents reprenaient en chœur les chansons et que quelques couples esquissaient un pas de danse.

Au cours de l'assemblée, les présents répondirent à un questionnaire pour préciser le thème des prochaines rencontres d'information : vacances-loisirs, aides aux personnes âgées, la santé chez les retraités, impôts sur le revenu ou locaux, etc.

Cette attrayante assemblée s'est terminée, chacun se promettant de se retrouver bientôt.

#### Motion votée à l'unanimité par l'assemblée générale des retraités mineurs, veuves et invalides d'Auchel et environs :

Les retraités mineurs, veuves et invalides d'Auchel et environs, réunis en assemblée par la C.F.D.T., le jeudi 6 novembre à Auchel, après avoir entendu les explications de leur représentant sur les revendications qui seront présentées devant les ministères de l'Industrie et de la Santé

- protestent contre la récession progressive de la production charbonnière de notre Bassin, alors qu'il reste un gisement important, ce qui porte un coup très grave à l'emploi des jeunes et au régime de Sécurité Sociale Minière ;
- expriment leur complet accord avec ces revendications ;
- espèrent que le règlement de ces questions pourra être accéléré.

Ils font confiance en l'Union Fédérale des Retraités et en la Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. pour présenter, défendre et faire avancer leurs légitimes revendications.

## UN PROCÈS INSOLITE...

COMMUNIQUÉ DE LA SECTION DE BÉTHUNE DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE  
A PROPOS DU PROCÈS DE LA CATASTROPHE DE LIÉVIN

(suite de la première page)

Insolite cette instruction qui dure six années en employant la méthode préconisée par Alain Peyrefitte pour accélérer les procédures, où l'on écarte le Juge d'Instruction qui, le premier, a osé toucher à la caste des Houillères.

Insolite ce procès où le Président chargé de diriger les débats de façon impartiale, manifeste à tout propos son opinion et montre à l'égard des prévenus une extrême confiance, au point d'avoir recours à eux comme à des experts ;

ce Président qui traite le Juge d'Instruction cité comme témoin par les Parties Civiles comme on traite habituellement les prévenus.

Insolite ce procès où la présomption d'innocence est pleinement respectée, heureuse exception à la pratique habituelle ;

ce procès où l'on voit un Président qui, les victimes oubliées, dirige les débats comme une conférence d'experts discutant sur la sécurité dans les mines ;

où l'on voit un assesseur devoir prendre la parole pour qu'enfin les prévenus soient interrogés sur leurs responsabilités.

Insolite ce Procureur, celui-là même qui dirigeait à Lens l'opération illégale contre une radio libre, à l'évidence, fort embarrassé d'avoir à requérir contre des ingénieurs et un directeur des Houillères, qui se sent l'adversaire des parties civiles et n'intervient que pour contredire la thèse des victimes ;

ce Procureur qui, au moment où un Magistrat Instructeur de son Tribunal, témoin de l'accusation, vient déposer, quitte ostensiblement la salle après s'être opposé à sa déposition.

Insolite cette partie civile qui prend la défense des prévenus.

C'est le procès de l'irresponsabilité : irresponsabilité de la mine qui tue, irresponsabilité de la Justice, trileuement dans sa crainte des remous, irresponsabilité de ces Juges aux idées obscurcies par leur peur de déplaire et par leur désir de carrière, ce Président et ce Procureur devant qui on évoque le souvenir du Juge de Charette alors qu'ils sont à Béthune pour empêcher son action d'avoir des lendemains...